

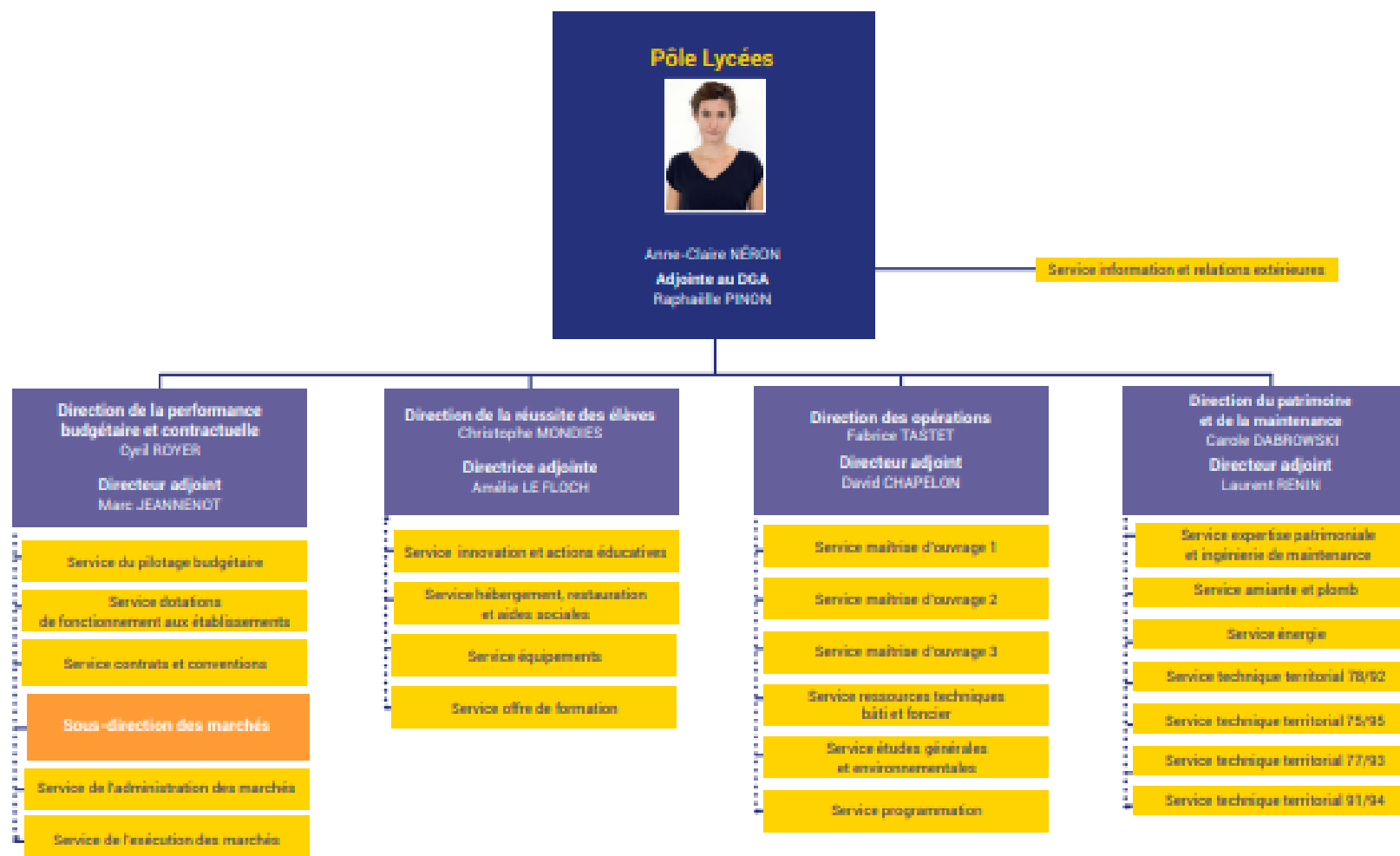
Présentation néo-DDFPT

LE SERVICE EQUIPEMENT du Pôle Lycées

SOMMAIRE

- **L'ORGANIGRAMME DU PÔLE LYCEES**
- **LE SITE LYCEES**
- **LA POLITIQUE EQUIPEMENT**
- **LE SERVICE EQUIPEMENT**
- **L'EXPRESSION DE BESOINS**
- **LES POLITIQUES REGIONALES**
- **LES MESURES DE RENTREE**
- **L'OUTIL DE RECUEIL DES BESOINS**
- **L'INSTRUCTION DES DEMANDES**
- **LA POLITIQUE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS**
- **LE CYCLE DE VIE DES EQUIPEMENTS**
- **L'EQUIPEMENT NUMERIQUE**

L'ORGANIGRAMME DU PÔLE LYCEES



LE SITE LYCEES

■ Un site dédié aux équipes de direction des établissements

■ Accès à toutes les informations relatives à l'action régionale dans les lycées (Pôles Lycées et RH)

■ Adresse

<http://lycees.iledefrance.fr/>

Région
Île-de-France
lesLycées

Informations pour les personnels de direction
des lycées de la Région Île-de-France

Accueil | Présentation du Pôle Lycées | Actions éducatives | Lycées Eco-Responsables | Gestion établissements publics | Agents des lycées | Gestion établissements privés | Actualités | Contacts



Bienvenue sur le site lycées

Le site destiné aux échanges entre le Pôle Lycées et les établissements franciliens fait peau neuve. Vous y trouverez l'ensemble des dispositifs régionaux mis à la disposition des établissements publics et privés d'Île-de-France.

La page "Contacts" vous permet d'accéder aux coordonnées des agents de la Région affectés à votre établissement (Ingénieurs et techniciens travaux, techniciens restauration, responsables sécurité incendie, énergie, contrôleurs d'exploitation). Afin de respecter le Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD), cette information est protégée. Pour y accéder, il vous suffit d'indiquer votre code UAI.

[Accéder à la rubrique "Contacts" →](#)

Pour une communication optimale

Adresse postale
Région Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Adresse mail Pôle Lycées
polelycees@iledefrance.fr

Adresse mail Pôle Ressources Humaines
RHlycees@iledefrance.fr

Adresse mail Brigade Régionale de Sécurité (BRS)
veille.alerte.lycees@iledefrance.fr

■ Identifier vos contacts dans les services régionaux



Informations pour les personnels de direction des lycées de la Région Île-de-France

[Accueil](#)[Contacts](#)[Informations
générales](#)[Gestion établissements
publics](#)[Agents des
lycées](#)[Gestion
établissements privés](#)[Actions
éducatives](#)[Lycées Eco-
Responsables](#)

Vos contacts

Identifiez vos contacts Région

Lycées publics - pour identifier vos différents contacts au sein du Pôle Lycées et du Pôle Ressources Humaines, il vous suffit d'indiquer votre code UAI.

ATTENTION, la lettre en bout de code UAI doit être en majuscule.

Veuillez entrer un code UAI :



Identifiez vos contacts Région

Lycées publics - pour identifier vos différents contacts au sein du Pôle Lycées et du Pôle Ressources Humaines, il vous suffit d'indiquer votre code UAI.

ATTENTION, la lettre en bout de code UAI doit être en majuscule.

Veuillez entrer un code UAI :

Contacts pour l'UAI 0750788Z :

- Joseph MOREIRA - Responsable de secteur (énergie) - +33 1 53 85 59 46 - Joseph.MOREIRA@iledefrance.fr
- Pascal POIDRAS - Chargé de mission (sécurité incendie) - +33 1 53 85 58 75 - pascal.poidras@iledefrance.fr
- Malik MORENO - Chef de service SDT (bâtiment) - +33153855048 - Malik.MORENO@iledefrance.fr
- Nathalie DESBOUIS - Sous-directeur territorial RH - +33153856071 - Nathalie.DESBOUIS@iledefrance.fr
- Lucie PAYEUR - Chargé de mission programmation - +33153857871 - Lucie.PAYEUR@iledefrance.fr
- Philippe AVENEL - Technicien (bâtiment) - +33 1 53 85 54 31 - philippe.avenel@iledefrance.fr
- Stephane VOUTSAS - Responsable RH - +33153856791 - stephane.voutsas@iledefrance.fr
- Rene DAUDIN - Technicien (restauration scolaire) - +33 1 53 85 52 91 - rene.daudin@iledefrance.fr
- Alex ASHOFTEH - Référent accessibilité - +33 1 53 85 56 56 - alex.ASHOFTEH@iledefrance.fr
- Veronique THIEBAULT - Ingénieur (bâtiment) - +33 1 53 85 58 94 - Veronique.THIEBAULT@iledefrance.fr
- Pascal HUBERLAND - Contrôleur d'exploitation énergie - +33153857907 - Pascal.HUBERLAND@iledefrance.fr
- Caroline CORIAT - Chef de service énergie - caroline.coriat@iledefrance.fr

- **Cadre juridique : une compétence obligatoire de la Région**
 - Une partie de cette compétence est assurée par le service équipement du pôle lycées qui gère les équipements pédagogiques et fonctionnels (hors numérique et équipements liés au bâti)
 - Respect des principes constitutionnels de continuité et d'égalité du service public
 - Respect de la liberté pédagogique des enseignants garantie par le Code de l'Education.
- **Des procédures cadrées permettant de garantir l'égalité de traitement dans le respect des spécificités de chaque EPLE**
 - Expression de besoins directement par les lycées et priorisation
 - Process des campagnes annuelles permettant une vision globale et des arbitrages équilibrés.
- **Des arbitrages qui permettent de trouver les équilibres en fonction des contraintes**
 - Budget annuel disponible (26,7 M€/an en moyenne pour plus de 60 M€ de besoins exprimés)
 - Les priorités réglementaires : nouveaux locaux, nouvelles formations, montée des effectifs
 - La prise en compte des choix prioritaires exprimés par chaque établissement
 - La prise en compte de l'historique des dotations.

LE SERVICE EQUIPEMENT

- En charge des équipements pédagogiques et fonctionnels (hors équipements liés au bâti et équipements numériques)



- Les équipements informatiques et la vidéo-projection sont pris en charge par le Pôle de la transformation numérique
- Les équipements liés au bâti sont intégrés dans les marchés de travaux

Fait partie
de la
Direction de
la Réussite
des Elèves

Direction de la réussite des élèves
Christophe MONDIES

Directrice adjointe
Amélie LE FLOCH

Service innovation et actions éducatives

Service hébergement, restauration
et aides sociales

Service équipements

Service offre de formation

- Un service opérationnel composé de 5 personnes pour 470 EPLE

- Trois ingénieurs chargés d'étude
- Une gestionnaire administrative

M. Dominique ALZIN :
dominique.alzin@iledefrance.fr

M. Olivier FERNANDES-PEDRO
olivier.fernandes-pedro@iledefrance.fr

M. Jérémie JARDIN
jeremie.jardin@iledefrance.fr

Mme Christine MARTIN
Christine.MARTIN@iledefrance.fr

- Une responsable de service

Mme Carine MICHAUD
carine.michaud@iledefrance.fr

1 adresse mel :
equipementspedagogiques@iledefrance.fr

LE SERVICE EQUIPEMENT

- Budget d'investissement
- 26,7 M€ / an en moyenne
- Permet de satisfaire 30 à 40% des besoins exprimés par les EPLE
- Exemple : budget voté pour l'année 2025

Budget voté en 2025		
Programme HP 222-003 « Gestion et équipement des lycées publics »	action « matériel pédagogique » (12200301)	20 000 000,00 €
	action "transport" (12200302)	1 800 000,00 €
Programme HP 24-003 « Gestion et équipement des cités scolaires »	action "équipement des cités mixtes départementales" (12400301)	300 000,00 €
	action « matériel pédagogique » (12400302)	4 700 000,00 €
	action « transport » (12400303)	200 000,00 €
		27 000 000,00 €

- Les lycées formulent leurs demandes d'équipements lors de différentes campagnes organisées selon un calendrier annuel défini en fonction du calendrier des commissions permanentes
- Exemple: le calendrier des campagnes en 2025

	Objet	Date début	Date fin
1E – Premier équipement réservé aux lycée neufs 1R – Premier équipement réservé aux lycées rénovés	1E/1R	27 novembre 2024	27 décembre 2024
Evolution de l'offre de formation Réservé aux lycées avec création de section ou montée pédagogique	MR	2 décembre 2024	2 janvier 2025
CR – Complément, renouvellement ou remplacement - Equipement Fonctionnels et Pédagogiques Possibilité offerte à tous les lycées	CR Mobilier/Fonctionnel + CR Pédagogique	13 janvier 2025	14 février 2025
Misson de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	MLDS	16 janvier 2025	14 février 2025

4 campagnes récurrentes par an

- Les campagnes s'adressant à des lycées ciblés :
 - La campagne « 1E1R » dite « Construction Rénovation » recense les besoins en premier équipement (1E) pour les lycées neufs et les lycées ayant bénéficié de travaux de rénovation (1R)
 - La campagne « MR » pour « Mesures de Rentrée » est ouverte aux lycées ouvrant une formation ou en montée pédagogique, pour lesquels les élus régionaux ont émis un avis favorable « *avec équipement* »
 - La campagne MLDS est ouverte pour les lycées accueillant des formations spécifiques de Lutte contre le Décrochage Scolaire

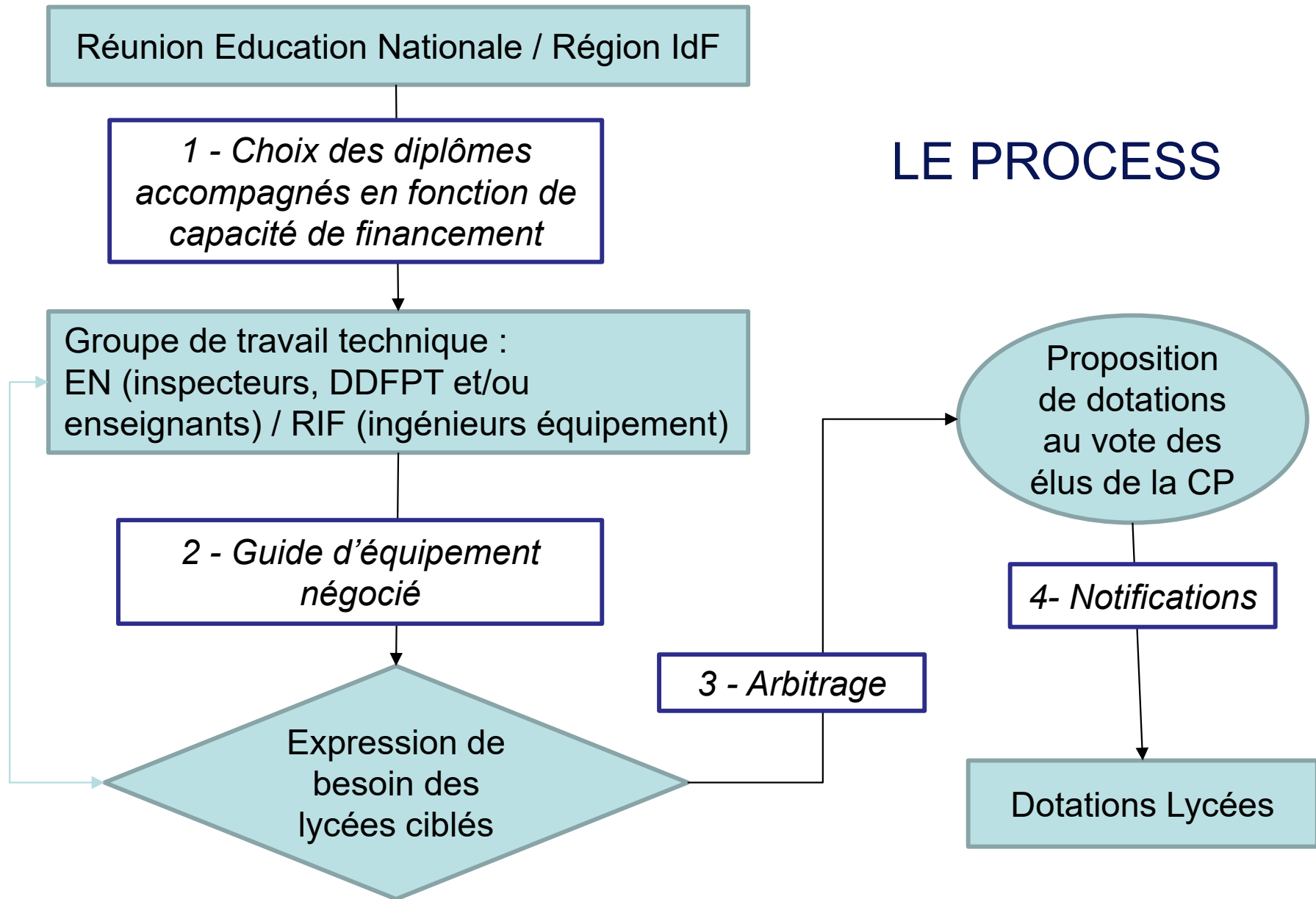
- La campagne générale « complément / renouvellement »
 - Elle s'adresse à tous les lycées publics franciliens (470 lycées)
 - Elle recense les besoins en équipements priorisés par les lycées :
 - 5 priorités pour l'équipement pédagogique
 - 5 priorités pour l'équipement fonctionnel

Des campagnes ponctuelles spécifiques

- Les campagnes spécifiques qui s'adressent à tous les lycées
 - Exemple en 2020 : recensement des besoins des lycées en DAE (Défibrillateurs Automatisés Externes)

- Les campagnes spécifiques ciblées sur des diplômes ou la remise à niveau de plateaux techniques
 - Des campagnes dédiées dites de politique régionale (« PR ») qui s'adressent à des lycées ciblés
 - Une méthode de travail concertée entre la région et l'éducation nationale
 - Exemple de campagnes PR en 2024 :
 - Filière électricité et électronique : Bac Pro CIEL
 - Filière imprimerie : Bac Pro RPIP
 - Filière productique : Bac Pro MP3D
 - Filière sanitaire et social : CAP AGA

LE PROCESS



- Remontée des projets d'évolution par les opérateurs de formation dans l'application SOFA (Suivi de l'Offre de Formation Académique)
 - Préciser les besoins en équipements pédagogiques, fonctionnel (type mobilier) et numériques
 - Préciser les besoins en travaux (ex: extraction de vapeurs, câblage informatique...)
 - Le processus est le même pour l'ouverture des formations (les premières années) et les montées pédagogiques.

- Instruction des projets par les services régionaux et l'Etat en fonction de leurs compétences respectives

- Les grandes priorités
 - Renforcer l'attractivité de la voie professionnelle
 - Sécuriser les parcours et permettre d'élever les niveaux de qualification
 - Structurer une offre au service du développement du territoire

Le process des mesures de rentrée (Calendrier théorique)

Le process des MESURES DE RENTREE	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21
INSTRUCTION REGION : CARTE DES FORMATIONS / FAISABILITE											
CONCERTATIONS ADMINISTRATIVES ETAT-REGION DES PROJETS INSCRITS DANS SOFA											
PROJET DE LISTE PRIORISEE LYCEES PUBLICS ET PRIVES											
VALIDATION EXECUTIF/ RECTEURS/ DRIAAP DE LA LISTE PRIORISEE LYCEES PUBLICS ET PRIVES											
COMMISSION PERMANENTE : VOTE DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES ET DE LA CONVENTION DE PROGRAMMATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES											
SAISIE DES DEMANDES D'EQUIPEMENT (LYSTORE)											
COMMISSION PERMANENTE : EXAMEN ET VOTE DES DOTATIONS EQUIPEMENT MESURES DE RENTREE											

A partir du 9 octobre 2025

- LYSTORE, outil de recensement des besoins en équipements pédagogiques et fonctionnels, est remplacé par l'appliquetif « **Equipement des Lycées** »
- Il s'agit du 1er applicatif du « **PORTAIL REGIONAL DES LYCEES** »
- L'appliquetif « Equipement des Lycées » est accessible depuis l'ENT : <https://monlycee.net/>
- Les droits d'accès à l'outil sont attribués par le proviseur au sein de l'établissement

Informations sur le site lycées :

<https://lycees.iledefrance.fr/equipements-pedagogiques/mobiliers>

Présentation de l'outil ELY :

Deux sessions de webinaires de présentation ont été organisées les 30 septembre et 01 octobre 2025 pour accompagner la découverte et la prise en main de la plateforme.

Les enregistrements des webinaires seront disponibles prochainement.

ELY_Support de présentation 📄

ELY_FAQ 📄

[Lien vers ELY via Monlycee.net](#) →

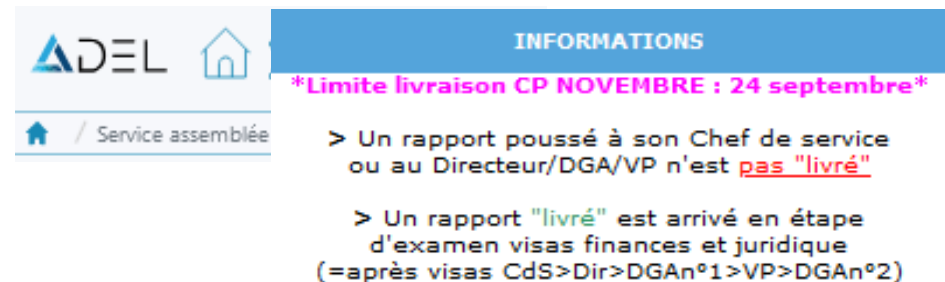
Contact

Direction Réussite des Elèves

Questions sur le fonctionnement de l'outil -
ely@iledefrance.fr

- Les dotations pour les équipements sont examinées et votées par la Commission Permanente (CP) composée de la Présidente, des 15 membres de l'exécutif ainsi que de 53 conseillers régionaux.
- Les rapports doivent être livrés 2 mois avant la date de CP

- 5 CP par an : janvier, mars, juin ou juillet, septembre, et novembre



The screenshot shows the ADEL interface with a blue header bar labeled 'INFORMATIONS'. Below the header, a pink notification states: '*Limite livraison CP NOVEMBRE : 24 septembre*'. Two bullet points follow: '> Un rapport poussé à son Chef de service ou au Directeur/DGA/VP n'est pas "livré"' and '> Un rapport "livré" est arrivé en étape d'examen visas finances et juridique (=après visas CdS>Dir>DGA n°1>VP>DGA n°2)'. The left sidebar shows the ADEL logo and a home icon, with a link to 'Service assemblée'.

- Calendrier 2025 des séances de la Commission Permanente :
 - Vendredi 24 janvier 2025
 - Jeudi 27 mars 2025
 - Jeudi 19 juin 2025
 - Jeudi 25 septembre 2025
 - Vendredi 21 novembre 2025

- L'instruction des demandes d'équipement s'échelonne sur une année budgétaire (année civile).
- Les demandes d'équipements en lien avec des travaux :
 - Les travaux doivent être signalées par le lycée au moment de l'expression de besoin
 - Les lycées sont invités à faire valider les dates de livraison des équipements par les services en charge des travaux pour éviter des problèmes de coordination.

Traitement d'une demande d'équipement validée

Vote d'une dotation en commission permanente

- Les financements alloués sont déterminés sur la base des devis transmis lors des campagnes de saisie (lorsqu'il s'agit d'équipements hors marchés public régionaux)

Notification de dotation en équipement

- Les dotations équipements dotation sont notifiées aux établissements après chaque CP
- Les notifications des dotations financières font office de notification comptable pour les établissements

La région procède à des achats directs via ses accords-cadres

Mobilier scolaire & informatique

Mobilier de CDI

Tableaux scolaires

Plateaux de self

Mobilier de restauration

Photocopieurs

SIPPEREC
Véhicules

Matériel d'entretien

Mobilier d'atelier et de laboratoire
(en cours de renouvellement)

Mobilier lieux de vie
(mobilier administratif, accueil, internat)
(en cours de renouvellement)

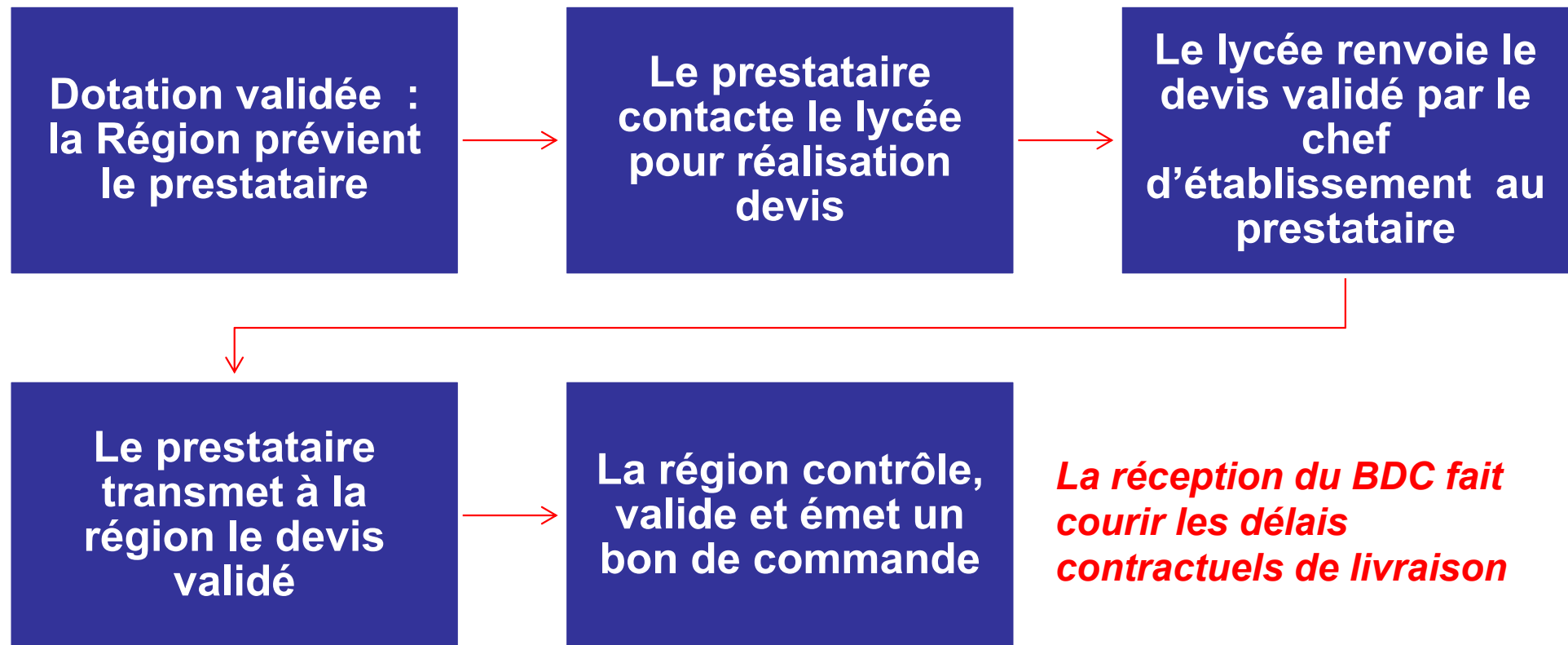


N.B.
Nota Bene

8 semaines maximum de délais de livraison en fonction de l'accord-cadre

La procédure marché

Attention :
renvoyer les devis rapidement



La réception du BDC fait courir les délais contractuels de livraison



La date de livraison fait l'objet d'une concertation entre le lycée et le prestataire (et peut être définie dès la phase devis)

Traitement d'une dotation financière d'équipement

- Lorsque la région ne dispose pas d'accord cadre pour répondre à une demande d'équipement validée, elle attribue une dotation financière.
- Le montant des dotations financières est déterminé sur la base des devis transmis lors des campagnes de saisie.
- Le mandatement de la dotation financière est effectué dans un délai de 4 à 6 semaines environ après le vote de la CP
- Quel que soit le mode d'acquisition le matériel acquis reste propriété de la Région Ile de France



En cas de problème de mandatement : contacter la Direction de la Comptabilité à l'adresse suivante : di.lycees@iledefrance.fr

La Région a mis en place une politique conventionnelle de maintenance des équipements pédagogiques depuis 2004

Les objectifs de politique de maintenance des équipements :

- Maintenir la disponibilité et la valeur des équipements
- Satisfaire aux obligations réglementaires du code du travail
- Sensibiliser les lycéens à la maintenance des équipements
- Soutenir les équipes pédagogiques

La convention de maintenance des équipements

- Concerne les équipements pédagogiques techniques : machines, appareils, outils, engins, matériels et installations (cf. article L. 4311-2 alinéa 1 du code du travail)
- Cible les lycées technologiques et professionnels
- Prévoit l'aide financière de la Région pour les frais de maintenance curative
- Conditions requises : mise en place d'une procédure de maintenance préventive régulière et planifiée

La convention définit les obligations des signataires

Le Lycée s'engage à :

- Réaliser un inventaire des équipements à maintenir en condition opérationnelle sous un format informatique
- Organiser la maintenance préventive (procédures, organisation, réalisation)
- Consigner l'ensemble des opérations de maintenance et de réparation pour chaque équipement (historique, fiche de suivi)

La Région s'engage à :

- Rembourser les frais engagés pour les réparations des équipements figurant dans l'inventaire et ayant fait l'objet d'une maintenance préventive organisée.

La convention définit les obligations des signataires

Le Lycée s'engage à :

- Faire l'état des lieux des équipements concernés
- Financer les interventions de maintenance préventive
- Demander l'accord préalable de la région lorsque les coûts d'intervention se situent au-dessus du seuil de 10% de la valeur de renouvellement à neuf du matériel.
- Consigner dans un tableau de suivi les actions de maintenance réalisées

La Région s'engage à :

- Rembourser les frais engagés pour les réparations des équipements figurant dans l'inventaire et ayant fait l'objet d'une maintenance préventive organisée.

Les étapes de sa mise en œuvre

- Signature de la convention Lycée-Région
- Copie de la délibération du CA validant cette convention
- Réaliser un inventaire des équipements concernés
- La convention prend effet à la date de notification de la Région
- Durée de la convention : 3 ans
- Pas de renouvellement tacite de la convention

Le Conseil Régional procédera au remboursement des factures dès lors que l'équipement aura été préalablement identifié dans l'inventaire.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION REGIONALE

Le remboursement des frais engagés par le lycée sur présentation des pièces justificatives suivantes :

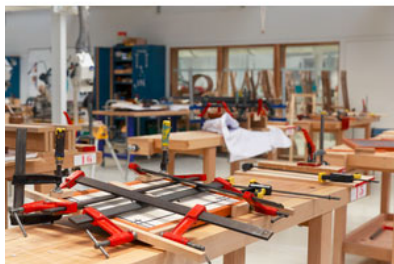
- Historique des opérations de maintenance préventive
- Liste des pannes survenues antérieurement et des modes de réparations
- Références de l'équipement dans l'état des lieux établi, la date de première mise en service de l'équipement, et,
- Pour les équipements munis d'un compteur : le nombre d'heures d'utilisation
- Les devis attestant de la mise en concurrence
- La preuve de la commande (bon de commande du lycée, bon d'intervention...)
- La facture payée par le lycée avec mention de la certification du service fait (visa proviseur).



POINTS DE VIGILANCE

- Les dossiers incomplets ne seront pas instruits
- Si l'avance est trop importante pour votre établissement, consulter le service équipement directement
- Si le devis dépasse de 10% la valeur de renouvellement à neuf de l'équipement, le lycée doit solliciter l'avis préalable du service équipement
- Pour les dossiers instruits et validés, le remboursement est proposé au vote de la Commission Permanente
- Ne sont pas concernés : les contrats de maintenance.
- La convention a une validité maximum de 3 ans à la date de signature de la Région : penser à anticiper son renouvellement

Équipements pédagogiques/mobiliers des lycées



Lien direct vers les pages par thème

[Instruction des demandes →](#)

[Recours aux marchés publics régionaux →](#)

[Mesures de rentrée \(MR\) →](#)

[Cycle de vie des équipements →](#)

[Transfert : Bourse aux équipements →](#)

[Protections périodiques - procédure de réapprovisionnement →](#)

Convention de maintenance des équipements

La Région finance les actions de maintenance curative sous réserve de la signature de la convention maintenance.

Pour les équipements préalablement inscrits à l'inventaire, la région s'engage à rembourser à l'établissement les frais engagés par lui pour la maintenance curative en deçà du seuil de 10% de la valeur de renouvellement à neuf du matériel.

Maintenance

L'établissement réalise les opérations d'inventaire et de maintenance préventive des équipements pédagogiques.

Réalisation de la maintenance préventive à consigner dans un tableau de suivi des actions de maintenance.

B1 - Convention maintenance équipement 2023 📄

La politique de maintenance 📄

LE TRANSFERT D'EQUIPEMENT, VENTE, RECYCLAGE

Des procédures adaptées au type de matériel :

- Vous pouvez être confrontés à des opérations de transfert d'équipements (transfert d'un établissement à un autre ou bien la vente...) ou leur mise au rebut (recyclage de matériel).
- Une procédure de cession d'équipements est à appliquer.
- Afin de faciliter vos démarches, des fiches pour chaque catégorie de matériels concernés et un formulaire à remplir sont à votre disposition sur le site extranet des lycées
- Une boîte Mel unique pour adresser toutes demandes : recupequipement@iledefrance.fr
- 4 catégories de matériel : mobilier, informatique, matériel technique, véhicules

LE CYCLE DE VIE DES EQUIPEMENTS

	Transfert	Vente via les domaines	Don (1)	Recyclage (2)
Mobilier scolaire	X	X		X
Matériel informatique	X		X	X
Matériels techniques	X	X		X
Véhicules	X	X		X

- (1) Seuls peuvent être cédés les matériels dont la valeur n'excède pas 300 €. Ils peuvent être cédés uniquement aux associations de parents d'élèves, de soutien scolaire ou d'étudiants.
- (2) Le recyclage est autorisé si le bien est dépourvu de valeur marchande.

La cession des équipements

- Les équipements sont propriété de la Région
- Toute cession doit donc faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par le service équipement.
- Plusieurs modalités de cession après validation régionale:
 - Mise à disposition à d'autres établissements et transfert
 - Vente aux domaines
 - Recyclage
 - Reprise DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

La reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

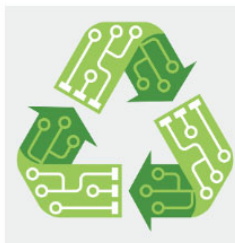
Informations sur le site
lycées :

<https://lycees.iledefrance.fr/services-numeriques>

Recyclage des équipements numériques

13/01/25

Faites enlever vos équipements électroniques et électriques obsolètes (à partir de 250 kg)



Recyclage des équipements numériques, les étapes à suivre :

1. Créer un ticket de demande d'inventaire et d'enlèvement sur cesame.fr
2. Créer un compte sur e-dechet.com et renseigner les équipements électriques et électroniques obsolètes
3. Réaliser une demande d'enlèvement sur e-dechet.com
4. Emballer les équipements obsolètes sur une palette filmée

L'équipe de e-dechet viendra ensuite récupérer ces équipements. **Attention, le volume d'équipement à enlever doit être égal ou supérieur à 250 kg.**

Vidéo

[Présentation de la procédure en vidéo](#)

Contact

Pour toute question : [Martin Le Roy](#), chef de projet du numérique responsable des lycées.

Retrouvez également [toutes les infos sur le service numérique](#).

Gestion du mobilier

- Réutilisation et transfert du mobilier dans d'autres lycées
- Sinon, contact de Valdélia par le lycée pour valorisation du mobilier en fin de vie
 1. Solliciter le service Equipement pour une demande de benne(s) (avoir minimum 2.4 tonnes ou 20 m3 pour bénéficier de la gratuité du service)
 2. Dépose de la benne par Valdélia au lycée
 3. Chargement du mobilier par le lycée
 4. Recontacter Valdélia pour récupération de la benne



Lorsque cela est possible il est conseillé de favoriser le réemploi et la réutilisation

Informations sur le site lycées :

<https://lycees.iledefrance.fr/services-numeriques>

Mon Support

Pour signaler un incident survenu sur du matériel numérique fourni par la Région ou émettre une demande de matériel et de service numérique (PC, équipement réseau...), utilisez la **plateforme Mon Support** que vous trouverez sur Monlycee.net (mes outils pédagogiques).

[Accéder à MonSupport via Monlycee.net](#) →

En cas de difficulté d'utilisation de la plateforme Mon Support, la Région met à disposition un centre téléphonique de support au numérique afin de faciliter l'ouverture des tickets et optimiser la gestion des demandes. **Pour plus de détails reportez-vous au livret de rentrée ci-contre.**

N° vert : 0 800 711 194

de 7h à 19h, du lundi au vendredi

A destination des personnels de direction des établissements et des coordonnateurs numériques (ne pas diffuser).

Livret de rentrée 2025

Retrouvez dans ce document toutes les informations qui vous sont nécessaires :

- Les équipements numériques
- Les infrastructures et services
- Les manuels et ressources numériques
- Le pilotage et l'accompagnement

Livret de rentrée 2025 

Installations téléphoniques

Accompagnement proposé par la Région :

Pour toute démarche liée au renouvellement ou à l'évolution de votre installation téléphonique, la Région accompagne :

- **Sur le plan technique** : identification des besoins, compatibilité réseau, configuration.
- **Sur le plan financier** : conseils sur les abonnements, équipements et intégration dans les marchés régionaux.

Pour cela, vous êtes invités à prendre contact avec les services en amont de toute décision, afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et sécurisé.

Pour toute demande ou signalement, contactez les services via la **plateforme Mon Support** que vous trouverez sur Monlycee.net (mes outils pédagogiques). **Voir lien en haut à gauche de la page.**

Contact

Pôle Transformation Numérique

Direction des systèmes d'information (DSI)

Service numérique éducatif des lycées

Sébastien JAUGEAS

Equipement informatique & numérique des lycées

Les ordinateurs et imprimantes :

Un **budget spécifique est dédié au renouvellement des équipements** numériques et informatiques des établissements.

Systèmes d'affichages numériques interactifs :

Chaque salle de classe en est équipée. La région équipe systématiquement les établissements d'**écrans tactiles numériques**. Ils offrent une meilleure image que les vidéoprojecteurs, leur durée de vie est plus longue, les fonctionnalités plus étendues.

Pour toute demande ou signalement, contactez les services via la **plateforme Mon Support** que vous trouverez sur Monlycee.net (mes outils pédagogiques). **Voir lien en haut à gauche de la page.**

Contact

Pôle Transformation Numérique

Direction des systèmes d'information (DSI)

Service numérique éducatif des lycées

Stéphane ANDREUCCI